



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24130888

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

27 AOÛT 2024

DIVISION MONS

Greffe

N° d'entreprise : **0462 055 144**

Nom

(en entier) : **Hedelab**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Route de Wallonie 140, 7011 Mons**

Objet de l'acte : Démission

Extrait des décisions écrites des actionnaires d.d. 5 août 2024:

"2.1 Confirmation de la composition de l'organe d'administration

[...] les actionnaires confirment (et, dans l'hypothèse où cela serait nécessaire, approuvent les décisions dont mention ci-après) à l'unanimité et par écrit, avec effet rétroactif si nécessaire, que :

[...]

(ii) en date du 4 juin 2024 et avec effet à cette date, Gervais Partners et Finacare ont été révoqués de leurs positions d'administrateurs en suite de la modification des statuts modifiant, entre autres, la composition de l'organe d'administration de la société et imposant que la société soit administrée par un administrateur unique ; et

(iii) en date du 4 juin 2024 et avec effet à cette date, Finacare, représentée par son représentant permanent Luc Basthiste, a été nommée administrateur unique de la société.

En conséquence, depuis le 4 juin 2024, l'organe d'administration de la société est composé de l'administrateur unique Finacare, représentée par son représentant permanent Luc Basthiste.

Afin d'éviter tout doute et pour autant que de besoin, les actionnaires confirment, avec effet rétroactif si nécessaire, que Christian Gervais n'a jamais été nommé en qualité d'administrateur de la société.

2.2 Procuration

Les actionnaires, unanimement et par écrit, accordent une procuration spéciale et irrévocable à Michel Bonne, Viktor Francq et Jens Westerwoudt, qui, à cette fin, élisent domicile dans les bureaux de Van Bael et Bellis, situé à Chaussée de La Hulpe 166, 1170 Bruxelles (Belgique), chacun avec la faculté d'agir seul et avec pouvoir de substitution, pour accomplir au nom et pour le compte de la société toutes les formalités nécessaires ou utiles vue de la/des décision(s) reprise(s) ci-dessus en ce compris le pouvoir de signer formulaires de publication et de certifier décisions comme étant conformes ainsi que toutes les autres formalités et obligations à l'égard du guichet d'entreprise, du greffe du Tribunal de l'Entreprise, de la Banque-Carrefour des Entreprises, de la Banque Nationale de Belgique, du secrétariat social, de l'ONSS, de l'administration TVA, de l'administration des impôts sur le revenu et de toute administration, autorité, entité ou personne publique ou privée (y compris employés, clients, fournisseurs, débiteurs et créanciers) avec une promesse de ratification par la société si besoin en est."

Extrait des décisions écrites de l'administrateur unique d.d. 5 août 2024:

"2.1 Révocation de l'administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/09/2024 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

[...] l'administrateur unique confirme et, pour autant que de besoin, approuve la révocation de Gervais Partners, représentée par son représentant permanent Christian Gervais, en tant qu'administrateur délégué de la société, avec effet le 4 juin 2024.

2.2 Procuration

L'administrateur unique accorde une procuration spéciale et irrévocable à Michel Bonne, Viktor Francq et Jens Westerwoudt, qui, à cette fin, élisent domicile dans les bureaux de Van Bael et Bellis, situé à Chaussée de La Hulpe 166, 1170 Bruxelles (Belgique), chacun avec la faculté d'agir seul et avec pouvoir de substitution, pour accomplir au nom et pour le compte de la société toutes les formalités nécessaires ou utiles vue de la/des décision(s) reprise(s) ci-dessus en ce compris le pouvoir de signer les formulaires de publication et de certifier les décisions comme étant conformes ainsi que toutes les autres formalités et obligations à l'égard du guichet d'entreprise, du greffe du Tribunal de l'Entreprise, de la Banque-Carrefour des Entreprises, de la Banque Nationale de Belgique, du secrétariat social, de l'ONSS, de l'administration TVA, de l'administration des impôts sur le revenu et de toute administration, autorité, entité ou personne publique ou privée (y compris employés, clients, fournisseurs, débiteurs et créanciers) avec une promesse de ratification par la société si besoin en est."

Viktor Francq
Mandataire